Image not found or type unknown

Cautions solidaire et liquidation judiciaire

Par **Jpeg**, le **14/09/2016** à **08:51**

Bonjour,
J'ai vendu mon restaurant le 1er mars 2015, les repreneurs ont été mis en liquidation judiciaire en janvier et ne paye plus leur loyer pour le fond de commerce depuis novembre 2015, je suis garant solidaire des loyers comme il y a eu continuation du bail qui expirera en juin 2018, le 20 mai 2016 le mandataire envoi au tribunal l'ordonnance, le commerce à été repris début juillet 2016, on m'as ordonné de payer les loyers TTC de novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, par huissier... aujourd'hui on me redemande les loyers de mai, juin, juillet. J'arrive à 15000€, ma question est la suivante en cas de liquidation le bail est il casser ? Et à quel moment, au moment de la liquidation ou de l'ordonnance du mandataire au tribunal ?
Quel sont mes recours ? Merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés